

Article 31 du Règlement

peine de présenter un mémoire dont le gouvernement fait fi, c'est très grave.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous, de l'opposition officielle, participons à ce débat avec beaucoup de réticence. Évidemment, nous ne sommes pas assurés que cette motion soit en ordre; d'ailleurs, nous avons soumis des arguments que la Présidence prend en considération.

Étant donné que le débat est tout de même engagé, sans préjuger, monsieur le Président, parce qu'il faut le dire, ce débat, si la motion est jugée caduque ou inacceptable, tout ce débat aura été plutôt académique. C'est ce que nous pensons. D'ailleurs, ayant déjà fait le point sur les arguments qui, d'après nous, font de cette motion une mauvaise motion parlementaire, elle va à l'encontre des traditions et il n'y a aucun précédent parlementaire qui donne un appui à cette procédure. Habituellement, lorsque le gouvernement veut reprendre ou remettre un projet de loi à l'ordre du jour, suite à une prorogation, il le fait du consentement unanime de tous les députés.

Une prorogation, comme je l'expliquais tantôt, monsieur le Président, cela arrête tout. Ce n'est pas nous, de l'opposition, qui avons décidé cela. C'est la définition même du mot «prorogation». Cela arrête tout, tout ce qui est à l'ordre du jour tombe. Et le gouvernement qui a—et disons-le franchement—le contrôle de l'ordre du jour, le contrôle des débats et des projets, savait très bien que, en ajournant la Chambre en mai pour presque un mois, et en prorogeant ladite Chambre au bout d'un mois, il perdait ces projets de loi.

Ces projets de loi, monsieur le Président, sont de nature contestée, je l'avoue. Il y a des projets de loi là-dedans qui, d'après nous, ont été débattus solidement et pour que les Canadiens et Canadiennes le sachent, avec vigueur. Nous avons essayé de faire comprendre au gouvernement que des amendements importants étaient essentiels. Parfois, on a réussi, parfois, on a manqué notre coup. Cela, c'est parce que le système parlementaire est fait de cette façon que le gouvernement, avec la loi du nombre, la majorité l'emporte, et voici que le gouvernement fait à sa guise.

Or, le projet de loi C-26, monsieur le Président, est un projet de loi qui voulait amender la Loi sur les chemins de fer.

[Traduction]

Ce projet de loi avait pour objet de mettre fin aux subventions au transport des grains et de la farine «à l'est de», compression annoncée dans le budget du 27 avril 1989 et instaurée le 16 juillet 1989.

Nous avons été nombreux à contester toute la partie du projet de loi C-26 concernant les subventions, et le projet de loi a été lu pour la première fois le 16 juin 1989. Cela fait déjà un certain temps, deux ans en fait. Il a été débattu en deuxième lecture les 12 et 20 février 1990 ainsi que le 30 avril 1990, puis il a été renvoyé à un comité législatif, qui en a fait rapport à la Chambre à peu près un mois plus tard, soit le 31 mai 1990. Il a été débattu à nouveau le 5 juin 1990, puis ce fut tout. Nous n'en avons jamais réentendu parler. Après avoir pris la décision de proroger la Chambre, le gouvernement nous dit en substance que même si ce projet de loi est à l'étude depuis deux ans et que nous n'avons pas réussi à consacrer quelques jours supplémentaires en mai ou en avril à en discuter, nous préférons ajourner les travaux et rentrer chez nous. C'est ce qui se produit lorsque le gouvernement ne tient aucun compte de son programme. Il rate parfois son coup et il est parfois responsable des lenteurs qu'on observe à la Chambre.

L'autre mesure est le projet de loi C-58 dont a parlé mon honorable ami et qui revêt probablement un grand intérêt pour nombre d'entre nous. Ce projet de loi a franchi l'étape de la première lecture, le 20 décembre 1989, et celle de la deuxième, le 30 mai 1990. L'étude en a été confiée à un comité législatif le 14 juin de la même année. On en a fait rapport à la Chambre le 10 décembre 1990. Rien ne s'est produit depuis. Cela fait plus de six mois. Ils ont pourtant pris un mois et ont pu proroger la Chambre. Ils se fichaient pas mal du sort de ce projet de loi lorsqu'ils ont pris cette décision.

Et voilà que le gouvernement tente de nouveau de nous dire que l'opposition fait de l'obstruction à l'égard de ce projet de loi. Il contrôle l'ordre du jour qu'il propose à la Chambre. L'opposition, quant à elle, ne peut qu'en disposer le moment venu, mais le gouvernement est tenu de le proposer. Il ne l'a pas fait, bien sûr, et nous n'avons pu rien y faire.

Je crois qu'on s'est déjà occupé du projet de loi C-73. Si j'ai bonne mémoire, grâce au consentement unanime, il a été redéposé ou repris à l'étape où il se trouvait. Il porte maintenant le numéro C-8. C'est le seul projet de loi pour lequel le gouvernement nous a demandé si nous étions tous d'accord pour qu'il reprenne sa place à l'ordre du jour. On a accepté, et la loi a été adoptée le 23 mai dernier.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pu alors y adjoindre les autres projets de loi? Pourquoi n'a-t-il pas demandé le consentement unanime pour les autres projets de loi? Il ne l'a pas fait. Il en a choisi un, le projet de loi C-73. En ce qui nous concerne, mon leader à la Chambre a invoqué comme argument ici aujourd'hui que cette motion est irrecevable parce qu'elle contient un élément sur lequel